

LA JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE (JEI) : LEVIER DE CROISSANCE

Le statut JEI est un statut avantageux, créé en 2004 et régulièrement renouvelé, pour les PME menant des projets de recherche et développement (R&D). Il permet d'obtenir des exonérations de charges sociales, et dans certains cas des avantages fiscaux.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- L'entreprise doit avoir moins de **8 ans**
- L'entreprise doit avoir un effectif **< 250** personnes.
- L'entreprise doit avoir un CA **< 50 M€** ou un bilan **< 43 M€**
- L'entreprise doit présenter une nouvelle activité (création ex-nihilo). 
- L'entreprise doit être détenue au moins à 50% par des personnes physiques ou certaines sociétés d'investissement. 
- Le volume de dépenses R&D doit être **> 20%** des charges fiscalement déductibles de l'entreprise.

INVESTISSEURS

Réduction de l'impôt sur les revenus : **30%**

Plafond de versement : 75 k€/an pour les célibataires et 150 k€/an pour les couples.

Plafond de réduction par foyer fiscal : **50 k€**

AVANTAGES

Fiscaux

- Remboursement immédiat des CIR/CII.
- Pour les entreprises créées avant 2024, exonération d'impôts de 100% la première année bénéficiaire et 50% la deuxième.

Sociaux

- Baisse des cotisations patronales (le taux passe à moins de 20%) pour le personnel dont l'activité principale est la R&D&I.

Achat innovant

- Procédure « Achat innovant » avec un plafond maximal de 100 k€ HT (300 k€ pour la sécurité/défense).

GAIN À TOUS LES ÉTAGES



40 k€

De salaire brut pour 1 ETP

8 k€ 
D'économie sur charges patronales

150 k€

d'investissement au capital d'une JEI



50 k€

De réduction d'IR pour le couple

MÉTHODE CALVINNOV

1



AUDIT & CHALLENGE

Identification d'enjeux financiers, du périmètre, challenge des verrous R&D, validation des critères administratifs.

2



VALORISATION & RÉDACTION

Détermination du seuil de dépenses de R&D, justification scientifique du projet respectant les exigences attendues.

3



ACCOMPAGNEMENT CONTRÔLE

Accompagnement total jusqu'à N+4 en cas de demande de l'administration fiscale ou l'URSSAF, et de contrôle fiscal.

ARTICULATION DU JEI

CIR + JEI

Une JEI sans CIR est un mauvais signal car les dépenses R&D sont les mêmes.



CII + JEI

Une JEI peut déclarer du CII en complément de son CIR.

 bonjour@calvinnov.fr

 calvinnov.fr

 [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/calvinnov)

CONTACT

PRENEZ RDV

Avec un expert Calvinnov

